Questions orales

## LA CULTURE

# LA CAISSE D'INITIATIVES SPÉCIALES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et a trait à l'octroi d'une subvention de \$100,000 à l'École nationale de théâtre de Montréal. Je ne conteste pas la valeur du projet mais je m'interroge sur certaines irrégularités qui auraient pu entourer la façon dont la subvention a été accordée et je me demande en particulier s'il n'y a pas eu ingérence politique de la part du cabinet du premier ministre.

Le ministre pourrait-il avouer franchement que sa caisse d'initiatives spéciales ne comporte pas de critères connus publiquement de sorte que les organismes souhaitant obtenir une subvention ne savent pas s'ils y sont admissibles, et aurait-il la franchise d'admettre que le seul critère de financement consiste à avoir des liens politiques avec le parti conservateur?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, vous me permettrez d'excuser l'honorable députée pour son ignorance de la façon dont les subventions sont octroyées au ministère des Communications, particulièrement en ce qui a trait à ce programme spécial d'initiatives culturelles. Les formulaires sont connus du public, ils sont remplis par les organismes; il y a de nombreuses personnes qui travaillent à porter des jugements, et le ministère est toujours heureux d'apporter sa contribution à l'édification d'un monde culturel au Canada.

[Traduction]

# LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je crains bien que le ministre n'ignore ce que font ses propres services. Les anciens critères ont expiré le 31 mars, et les décisions de ses services ne se fondent maintenant plus sur aucun critère. Mes collaborateurs ont tâché de s'informer au sujet de tels critères, mais on leur a répondu qu'ils étaient encore à l'étude.

Le ministre aurait-il l'obligeance de vérifier ce qui se passe réellement à l'intérieur de son ministère? Admettra-t-il également que le Conseil des Arts agit de façon très différente? Il ne reçoit pas d'appels téléphoniques du cabinet du premier ministre, mais applique des critères établis et un système de mérite avec intervention d'un jury. Le ministre ne reconnaît-il pas que les milieux artistiques veulent que la velur soit le seul critère d'attribution de ces subventions et qu'une caisse noire du ministre n'a pas sa place dans la politique culturelle du pays?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, premièrement, tant et aussi longtemps que les nouveaux critères n'ont pas été rendus publics ce sont les anciens qui continuent à s'appliquer. Et, deuxièmement, le programme spécial d'initiatives culturelles est un programme différent pour des raisons différentes, pour des objectifs différents des programmes qui sont administrés par le Conseil des Arts, et je crois que les deux programmes atteignent des objectifs, en toute connaissance de cause, de justice pour tout le monde.

• (1450)

[Traduction]

## LES DROITS DE LA PERSONNE

L'EXAMEN DES ACCORDS D'HELSINKI—LA POSITION CANADIENNE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Le Canada sera l'hôte au début de mai d'une conférence des spécialistes des droits de la personne. A l'occasion de leur rencontre, ces spécialistes examineront les dispositions pertinentes des accords d'Helsinki dont, à l'instar de l'Union soviétique et de maints autres pays, le Canada est signataire et dont il se reconnaît solidaire. Je crois savoir que la délégation de notre pays a adopté pour attitude de ne pas citer de noms à l'occasion de cette rencontre, mais d'y défendre le principe des droits de la pesonne.

Or, je rentre tout juste de Russie. Je tiens à faire savoir que les gens de ce pays qui sont harcelés simplement parce qu'ils tiennent mordicus à étudier et à pratiquer leur religion ou parce qu'ils ont eu le malheur de demander un visa de sortie espèrent vivement au contraire que le ministre intercédera en leur faveur et nommera des noms. Cela dit, la délégation de notre pays accepterait-elle de porter leur cas à l'attention des spécialistes et de citer nommément les personnes en cause?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Au nom d'autres députés, monsieur le Président, je tiens à rendre hommage à la députée et à ses collègues des autres partis qui faisaient partie de la délégation parlementaire qui vient de rentrer d'Union soviétique. Connaissant leur intérêt sincère pour la cause juive, je tiens à ce qu'ils sachent que lorsque j'ai eu l'occasion de soulever ces questions, je l'ai fait avec toute la force et toute la conviction dont je suis capable.

Au sujet de cette importante rencontre qui doit avoir lieu au début de mai au Canada et qui constitue une première en Amérique du Nord, je tiens à faire savoir qu'il existe différentes façons d'aborder les cas d'espèces ou les cas individuels à l'occasion d'entretiens officiels ou officieux. Je pense que tout comme son chef, la députée conviendra avec moi qu'il importe dans l'intérêt du Canada et dans l'intérêt de cette démarche que nous accomplissions de réels progrès à l'occasion de cette rencontre de spécialistes tenue sous les auspices de la CSCE. Je veux lui garantir que nous trouverons le moyen d'aborder des cas particuliers avec l'Union soviétique et d'autres pays d'une façon qui contribue à faire de cette réunion une rencontre fructueuse et à faire avancer les travaux de la CSCE.

#### LES ÉCHANGES CULTURELS INTERNATIONAUX

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de l'énergie et des efforts qu'il déploie.

[Français]

Mais il y a une chose, monsieur le Président. C'est que si le ministre propose de signer des échanges culturels, scientifiques et académiques, et s'il s'attend que les Soviétiques vont les respecter, comment peut-il s'attendre à quelque chose de cette nature quand ils n'ont jamais respecté ces accords et surtout les Accords d'Helsinki? Moi, mon inquiétude, c'est: Est-ce que la détente va avoir un visage humain ou un visage économique? C'est ça le point.